

Département du Bas-Rhin

---

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

---

Commune de SAESSOLSHEIM



---

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

---

Séance du 2 mars 2015

Nombre de conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 14  
Conseillers présents : 12

---

Sous la présidence de M. MULLER  
Dominique Maire

---

**Conseillers présents :** FOURNIER C. /  
HINDENNACH G. / FALK E. / BAEHL  
N. / BAERMANN F. / DURANDOT M. /  
DORVAUX O. / HEIM M. / MULLER C.  
/ RIFF D. / SCHARSCH J

**Conseillers absents:** HEITZ Isabelle  
KEITH Hervé (excusés)

## **1. LECTURE POUR APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 FEVRIER 2015 :**

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 2 février 2015.

## **2. PERSONNEL COMMUNAL ET ENTRETIEN DES BATIMENTS PUBLICS:**

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal la situation actuelle du personnel communal :

1. Mme Françoise HOEHNEN, secrétaire de mairie, a réduit son temps de travail à 5 heures hebdomadaires, et souhaite partir dès que l'opportunité se présentera. Cependant, la date de disponibilité de l'éventuelle remplaçante reste encore inconnue. M. le Maire précise qu'au vu des charges administratives en constante augmentation la situation actuelle ne pourra perdurer : les dossiers prennent irrémédiablement du retard.
2. M. René JACOB : son état de santé a nécessité une prolongation de son arrêt maladie.
3. Mme CAULIER a fait valoir ses droits à la retraite
4. Mme Corine SINNIGER, sa remplaçante, en charge du nettoyage des locaux communaux, a posé sa démission le 11 février 2015.

Pour parer au plus pressé M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté diverses entreprises de nettoyage pour assurer l'entretien des locaux communaux, notamment, le groupe scolaire Les Perdrix, l'Espace Communal et la mairie et sollicite leur accord pour signer les contrats.

*Après examen des tarifs présentés et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :*

- *de retenir la proposition d'Entraide Emploi de Monswiller et de lui proposer le nettoyage des locaux communaux jusqu'en juillet 2015*
- *d'autoriser M. le Maire à signer les contrats de mise à disposition du personnel*
- *de lancer une réflexion quant à une éventuelle embauche durant l'été,*

*de mettre en place un roulement pour la gestion de l'espace communal.*

### **Solde de tout compte pour Mme Caulier Geneviève:**

Suite au départ à la retraite de Mme Caulier Geneviève, le décompte des heures laisse apparaître un solde de 25 heures complémentaires. Le conseil municipal décide à l'unanimité de régulariser ces heures complémentaires à Mme Caulier et autorise le maire à effectuer le paiement.

### **3. ELECTIONS DEPARTEMENTALES : Composition du Bureau de Vote pour les élections du 22 et du 29 mars 2015 :**

Mme Christiane FOURNIER informe les membres du Conseil Municipal que des candidats ont tenu 2 réunions publiques à Saessolsheim dans le cadre des élections départementales.

Le bureau de vote sera composé comme suit le 22 mars 2015 :

8h00-10h30	<u>Gérard HINDENNACH</u> – Olivier DORVAUX – Mathieu DURANDOT
10h30-13h00	<u>Marc HEIM</u> – Nicolas BAEHL – Fabrice BAERMANN
13h00-15h30	<u>Eric FALK</u> – Cécile MULLER – Dominique RIFF
15h30-18h00	<u>Christiane FOURNIER</u> – Isabelle HEITZ – Hervé KEITH

Pour le dimanche 29 mars 2015 il y aura inversion entre les équipes des créneaux horaires 1 et 2.

### **4. RESEAU GAZ GDS : Convention de servitudes et exigences :**

M. le Maire précise aux membres du conseil municipal que suite à la réunion de chantier avec les services du Réseau GDS du 3.2.2015 une liste d'exigences, pour la remise en état des chemins suite aux travaux prévus pour la pose d'une canalisation de gaz, a été rédigée et leur en fait lecture. Réseau GDS s'engage à respecter les exigences listées dans le cadre de la convention de servitude du Réseau Gaz GDS.

*Le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, la liste des exigences et de la soumettre à l'association foncière le 16/03/2015 et autorise le maire à la signer ainsi que la convention de servitude.*

### **5 ENVIRONNEMENT : Evacuation des pneus et déchets verts :**

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission environnement du 9 février 2015 et soumet la quote-part de répartition des frais d'évacuation des pneus aux membres du conseil municipal comme suit :

- 25% à charge de la commune,
- 35% à charge de l'association foncière,
- 40% à charge des particuliers (principalement les agriculteurs)

*Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- *Accepte que la commune participe aux frais à hauteur de 25%,*
- *Et instaure, au titre de service rendu à la population, l'évacuation gratuite de 10 pneus maximum par foyer et ce afin d'éviter d'éventuels abus.*

M. le Maire informe, par ailleurs, qu'une benne pour les déchets verts sera mise à disposition des villageois le 11/04/2015.

## **6. CHASSE : Attribution du lot de chasse suite à l'avis de la commission communale de la chasse :**

M. le Maire passe la parole à M. Marc HEIM, en charge du dossier. Ce dernier présente aux membres du conseil municipal la situation suite aux réunions des commissions d'ouverture des plis et communale de la chasse.

Il s'est avéré qu'à l'échéance de l'appel d'offres, le 18.02.2015, trois propositions avaient été déposées (une s'est désistée dans l'intervalle).

*Le conseil municipal décide de suivre, à l'unanimité, l'avis de la commission communale consultative de la chasse et de louer, pour 9 ans, le lot de chasse d'une superficie de 610ha à M. Christian WOLF de Marlenheim pour un montant de 4 050€ par an.*

Il autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

## **7. URBANISME :**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que l'instruction de deux permis de construire se trouvent actuellement dans l'impasse et doivent faire l'objet d'une dérogation à savoir :

### **1ère dérogation**

#### **1) Permis n° PC N° 14w0004 de M. et Mme Yann NAGEL au 6 rue des Houblonnières**

qui se trouve dans le périmètre de réciprocité d'une exploitation agricole relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement et générant un périmètre de réciprocité de 100 mètres.

Une dérogation aux dispositions de l'article L 111-3 du Code Rural reconnaissant des spécificités locales est nécessaire pour obtenir une décision favorable à cette demande de permis de construire.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, a considéré que les spécificités locales dont relève le projet de M. et Mme Yann NAGEL au 6 rue des Houblonnières sont les suivantes :

- la construction projetée se situe à 60 mètres d'une annexe de l'exploitation de Mr Buchy Claude .dont le siège se trouve au 6 rue des Oliviers à Saessolsheim
- le caractère annexe de ce bâtiment où sont logées des génisses par rapport au site principal de l'exploitation agricole d'élevage localisé sur le territoire de la commune de SAESSOLSHEIM
- Le niveau d'activité réduit de cette installation avec un élevage de 40 génisses à ce jour .

#### **Les autres spécificités locales dont relèvent ce projet de construction sont :**

- la commune de SAESSOLSHEIM souhaite privilégier, autant que faire se peut, la densification du coeur du village et répondre aussi à la demande du SCOT exprimée lors de l'examen de la carte communale ;
- le caractère rural de la commune de SAESSOLSHEIM se distingue par la coexistence réussie entre la population riveraine et pas moins de 3 élevages de bovins implantés au sein même du village ;
- l'implantation favorable du projet quant à l'orientation des vents dominants au regard des risques d'expositions aux nuisances.
- la commune de Saessolsheim souhaite répondre favorablement à l'installation de jeunes couples dans le village

## **2ème Dérogation**

### **Permis PC n° 14w0005 de M. et Mme LANIER Loic au 6 rue de l'Eglise**

qui se trouve , dans le périmètre de réciprocité d'une exploitation agricole relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement et générant un périmètre de réciprocité de 100 mètres.

Une dérogation aux dispositions de l'article L 111-3 du Code Rural reconnaissant des spécificités locales est nécessaire pour obtenir une décision favorable à cette demande de permis de construire.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, a considéré que les spécificités locales dont relève le projet de M. et Mme LANIER Loic au 6 rue de l'Eglise sont les suivantes :

- la construction projetée se situe à 90 mètres d'une annexe de l'exploitation de Mr Jérôme IMBS dont le siège se trouve au 28 Rue Principale
- le caractère annexe de ce bâtiment où n'est logé aucun animal par rapport au site principal de l'exploitation agricole d'élevage localisé sur le territoire de la commune de SAESSOLSHEIM

#### **Les autres spécificités locales dont relèvent ce projet de construction sont :**

- la commune de SAESSOLSHEIM souhaite privilégier, autant que faire se peut, la densification du coeur du village et répondre aussi à la demande du SCOT exprimée lors de l'examen de la carte communale ;
- le caractère rural de la commune de SAESSOLSHEIM se distingue par la coexistence réussie entre la population riveraine et pas moins de 3 élevages de bovins implantés au sein même du village ;
- l'implantation favorable du projet quant à l'orientation des vents dominants au regard des risques d'expositions aux nuisances.
- la commune de Saessolsheim souhaite répondre favorablement à l'installation de jeunes couples dans le village

*A l'unanimité, et pour accélérer l'instruction des permis de construire , le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les dérogations nécessaires pour ces deux pétitionnaires.*

## **8. ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE ADHESION, COMME MEMBRE FONDATEUR, A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

### **Le Conseil Municipal :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;

Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Approuve, à l'unanimité**, le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

### **Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin

- Monsieur le Président de la communauté de communes de la Région de Saverne

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

## **9. DIVERS : COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DE TRAVAIL**

Les membres du conseil municipal ont été destinataires des comptes rendus de la 4 C, de la commission environnement et de la commission vie associative.

1. Quelques points de cette dernière commission ont été abordés :

- La Chasse aux œufs sera organisée le lundi de Pâques 06.04.2015 à 11 H 00 au terrain de jeux.
- L'invitation est gérée par Cécile MULLER
- des ateliers de bricolage de Pâques seront organisés durant les accueils des jeunes du vendredi soir pour décorer l'un ou l'autre arbre de pâques
- Les membres de la commission vie associative sont invités à la préparation des nids le lundi matin
- L'année 2015 étant déjà riche en manifestations, il a été décidé de reporter le barbecue envisagé pour les seniors à 2016 et de mener entretemps une réflexion sur une manifestation intergénérationnelle.

- L'idée de la Boîte à Livres a été adoptée.

## 2. Journée de Travail

M. le Maire informe les membres du conseil qu'une nouvelle journée de travail se déroulera le 14.03.2015. Il propose d'ouvrir cette journée de travail à la population et de créer des « journées citoyennes » 2 ou 3 fois par an.

L'information sera diffusée auprès de la population via facebook, le site internet et les DNA.

Un repas de midi sera pris en commun avec les bénévoles. Pour une bonne préparation de la journée il sera important de pouvoir chiffrer, en amont, le nombre de participants.

*Le conseil municipal approuve ,à l'unanimité, l'organisation de ces « journées citoyennes »*

## 3. Dates des prochaines réunions :

- 16.03.2015 : réunion de l'association foncière
- 23.03.2015 : commission finances à 20h00
- 30.03.2015 : commission voirie à 20h00
- 06.04.2015 : chasse aux œufs dès 11h au terrain de jeux organisée par la commission vie associative
- 13.04.2015 : réunion du CCAS à 19h00

M. le Maire informe également le conseil municipal qu'il a fait appel récemment à l'entreprise SOBECA pour une réflexion sur la mise à jour du plan de l'éclairage public, et la possibilité de changer les ampoules actuelles en Led.

Un relevé des chaussées endommagées de la commune (nids de poule etc..) est également en cours et un chiffrage sera communiqué lors d'un prochain conseil.

Un binôme devra également être créé prochainement pour faire le relevé, dans la commune, des panneaux de signalisation à changer, à installer, des numéros manquants voire des noms de rues.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 13 avril 2015.

Fait à Saessolsheim le

Le Maire

Dominique MULLER